



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 juin 2025

Délibération n° CA 2025-06-08

### Adoption des modalités de mise en œuvre et de financement des actions de formation dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) au sein du Parc national des Calanques

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R 331-25 ;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du 5 août 2022 portant nomination de la Directrice l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 14 février 2025, modifiant l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination des membres au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de fixer les modalités de mise en œuvre du CPF et notamment les plafonds de prise en charge des frais de formation au sein de l'Etablissement,

1° Effectif du conseil d'administration : 51

2° Quorum : 26

3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 40

4° Administrateurs prenant part au vote :

a) Nombre de suffrages exprimés pour : 40

b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0

c) Nombre d'abstentions constatées : 0

5° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la Directrice du parc national des calanques, valide la mise en œuvre et les modalités de financement des actions de formation accordées dans le cadre du compte personnel de formation (CPF).

#### Article 1 :

Les frais pédagogiques de formation générés par l'utilisation du CPF sont pris en charge de la manière suivante :

- **financement à 50% des frais pédagogiques dans la limite de 1 500€ par agent et par an.**

La Directrice s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parc nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Marseille, 30 juin 2025

**Le Président du Conseil d'Administration,**



**Didier REAULT**

**La Directrice,**



**Gaëlle BERTHAUD**